

**VENTE D’UN BATIMENT**

**COMMUNE DE SIGNY-LE-PETIT**

**CAHIER DES CHARGES DE CESSION**

**1)PRESENTATION DU BIEN VENDU**

A) SITUATION ET DESCRIPTIF

L’immeuble (ancienne gare), libre d’occupation, est situé au 1 ZA de la gare à Signy-le-Petit.

Il est implanté sur les parcelles cadastrées section ZM n° 108,110 et 112 - lieudit « le calvaire » d’une superficie totale de 1 478 m².

Il a été acquis par le Département en 2006 et a été entièrement rénové en 2009.

Le bâtiment est desservi, à l’avant, par un parking et à l’arrière par une cour.

Le bâtiment, affecté à usage de bureaux, d’une surface utilitaire de 127,6 m² pondérée à 148,97 m², se compose :

- d’un rez-de-chaussée de 79,10 m² comprenant deux salles, d’un bureau, d’un WC relié à une fosse septique et d’une petite cuisine avec plan de travail et évier avec meuble,

- d’un étage de 48,50 m² comprenant deux bureaux et une pièce archive d’une surface de 30 m² pondérée à 15 m²,

- de combles de 48,77 m² pondérées à 4,87 m²,

-d’un sous-sol de 15,42 m² pondéré à 1,5 m².

Il est équipé d’une climatisation réversible (pompe à chaleur air/air avec programmateur), de radiateurs électriques, d’un chauffe-eau électrique et d’une alarme.

Les menuiseries sont en PVC, double vitrage.

Classement au PLU : Zone UE (zones d’activités économiques, industrielles et artisanales).

B) ETAT

L’ensemble est en bon état.

C) CHARGES

Non connues

D) DOCUMENTS ANNEXÉS AU CAHIER DES CHARGES

- Un plan cadastral

- Le règlement de la zone du PLU

- plans des locaux

- Diagnostics immobiliers (amiante+diagnostic de performance énergétique)

**2) MODALITES DE LA VENTE**

A/ PRIX DE VENTE

Prix de vente **négociable** : **110 000,00 €** (hors frais de notaire)

B/ L’OFFRE D’ACHAT DEVRA COMPRENDRE :

- l’offre de prix dûment renseignée et signée jointe en annexe ;

- une attestation bancaire datant de moins d’un mois justifiant de la capacité du candidat à acquérir le bien sur fonds propres ou à bénéficier d’un prêt bancaire ;

C/ MODALITES DE CESSION

Le paiement du prix devra intervenir en totalité le jour de la signature de l’acte de vente.

Les frais de notaire sont à la charge de l’acquéreur.

Le Département est libre de fixer les modalités de cession, cette vente ne relève pas d’un marché public.

Il pourra, si bon lui semble, demander aux candidats des précisions sur le contenu des offres remises.

Le Département retiendra l’offre la plus avantageuse économiquement sous réserve de la production de la capacité financière attestée par la banque.

En cas de réception d’offres équivalentes, il sera demandé par tout moyen (téléphoniques, mails,…) à chacun des candidats de confirmer son offre financière ou bien d’en présenter une supérieure.

La décision de cession relève de la Commission Permanente départementale.

Le Département se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres reçues et d’interrompre à tout moment le processus de vente sans avoir à justifier de sa décision.

**3/ VALIDITE DE L’OFFRE**

La durée de validité de l’offre est de 180 jours à compter de la date de sa réception.

**4/ MODALITES DE REMISE DES OFFRES D’ACHAT**

**Les offres d’achat seront à faire parvenir** au Département sous enveloppe cachetée portant la mention : **« Ne pas ouvrir par le service courrier** ».

Elles devront **impérativement** être envoyées par **lettre recommandée avec accusé de réception** à l’adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Ardennes

Service Opérations Foncières et Immobilières

Hôtel du Département – CS 20001

08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

**Pour tout renseignement concernant cette vente**:

Madame Nicole COMPERE, Service des Opérations Foncières et Immobilières

nicole.compere@cd08.fr ou **03.24.52.48.39**